

SIAE des communes du BAS-LANGUEDOC

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE



Service de l'Adduction d'eau potable



**Exercice
2021**

SIAE des communes
du Bas Languedoc
2, Chemin de l'Infirmierie – BP15
34 340 MARSEILLAN

Sommaire

1. Contexte	3
1.1. Juridique et national	3
1.2. Evolution du contexte local	3
1.3. Le Syndicat	4
1.3.1. Description du Service	4
1.3.2. Composition du Comité Syndical	6
1.3.3. Composition de la CAO	6
1.3.4. Composition de DSP	6
1.3.5. Composition de la Commission Consultative du Service Public de l'eau	6
2. Chiffres clés	7
2.1. Production, Distribution	7
2.2. Abonnés	7
2.3. Longueur du réseau	8
2.4. Performance du réseau	8
2.5. Indicateurs financiers	9
2.5.1. Recettes d'exploitation 2017	9
2.5.2. Etat de la dette	9
2.6. Prix de l'eau	10
2.6.1. Le prix de l'eau Ruraux	10
2.6.2. Le prix de l'eau Ventes URBAINS	11
3. Les orientations budgétaires	12
3.1. Analyse du compte administratif 2018	12
3.2. Orientations Budgétaires de l'année 2019	12
3.3. Aménagement du réseau à moyen terme	13
3.4. Orientation pour le Budget de 2019	13
3.5. Flux de Trésorerie pour l'année 2019	13

1. CONTEXTE

1.1. Juridique et national

Conformément aux articles L. 2312-1, 3312-1 et 5211-36 du Code général des collectivités territoriales, à l'article 107 de la loi NOTRe et les nouvelles obligations issues de la LPFP sur le débat d'orientation budgétaire (II de l'article 13), le Débat d'Orientation Budgétaire doit être précédé de l'envoi aux élus d'un rapport d'orientation budgétaire ayant pour but de :

- Présenter la collectivité
- Débattre sur les grandes orientations du budget primitif,
- Informer les élus sur la situation financière de la collectivité, notamment la dette, et sur les perspectives budgétaires,
- Présenter les actions mises en œuvre sur l'année et la programmation pluriannuelle d'investissement.

Le DOB est obligatoire et doit se tenir au maximum 2 mois avant le vote effectif du budget. Il n'a pas de caractère décisionnel mais fait l'objet d'une délibération. Le budget primitif du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau des Communes du BAS-LANGUEDOC sera soumis au vote du Comité, lors de sa prochaine séance.

Nouvelle obligation depuis la Loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022 : faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité

La nouvelle loi, relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes (L. n° 2018-702, 3 août 2018 : JO 5 août 2018), a pour effet d'élargir l'application du mécanisme de représentation-substitution aux syndicats regroupant seulement deux EPCI à fiscalité propre, permettant ainsi d'assurer la pérennité des syndicats d'eau potable et d'assainissement existants.

- Les seuls cas de dissolution sont désormais limités aux syndicats de communes regroupant des communes appartenant à un seul EPCI, conformément aux dispositions de droit commun prévues par la loi.
- Ce nouveau dispositif ne concerne que les communautés d'agglomération et les communautés de communes et pas les communautés urbaines et les métropoles.

1.2. Evolution du contexte local

En date du 23 septembre 2020, un nouvel Comité a été mis en place, suite aux élections municipales 2020.

La crise sanitaire exceptionnelle ouverte au printemps 2020, et ses conséquences économiques et sociales induites, impactent la section de fonctionnement du budget du Syndicat en 2021 et notamment les recettes liées aux ventes d'eau.

La baisse significative des ventes observées sur l'année 2020 (1 187 035 m³) rend particulièrement délicat l'exercice de prévision budgétaire dans un tel contexte.

La loi de décentralisation dite loi NOTRe impacte le périmètre ou simplement la liste de ses membres. En effet, les 14 communes membres de la Collectivité sont rattachées à l'Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (EPCI), Sète d'Agglomération Méditerranée. La loi NOTRe confie à ces EPCI à fiscalité propre la compétence Eau de façon obligatoire à horizon 2020.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, Sète d'Aggloplôle Méditerranée a pris en charge l'eau potable en leur sein propre ou bien en adhérant au Syndicat.



Le syndicat est donc composé de 3 intercommunalités à fiscalité propre :

- Sète Agglopoles Méditerranée (SAM)
- Montpellier Métropole Méditerranée (3M)
- La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CAHM)

Concernant l'activité du Syndicat, l'année 2020 est marquée par :

- Le lancement du marché la réhabilitation du réservoir de Marseillan pour un Budget de :

○ Lot 1 Génie civil, étanchéité, réseaux divers :	455 347 € HT
○ Lot 2 Menuiserie, Serrerie, Electricité, Contrôle d'accès :	161 479 € HT
○ Montant Total du Marché	716 826 € HT

- Le schéma directeur de production et d'adduction d'eau et des schémas directeurs de distributions d'eau potable en sont en cours d'élaboration ou en révision en collaboration avec les 3 collectivités en charge de la mise en œuvre des SCOT, afin d'anticiper le développement urbain des communes et l'impact sur la gestion des réseaux de distribution d'eau potable. Ils ne seront pas sans conséquence dans les années à venir sur l'organisation et le fonctionnement des ressources et usines, ainsi que sur les travaux à mettre en œuvre par la Collectivité.
 - La finalisation des phases 2 et 3 des schémas de distribution d'eau potable (Besoins futurs et adéquation des infrastructures actuelles - Etude des ressources potentielles) pour 8 communes : Cournonsec, Cournonterral, Iavérune, Murviel les Montpellier, Pignan, saint Georges d'Orques, Saint Jean de Védas et Saussan.
 - L'actualisation du schéma directeur d'adduction d'eau potable : étude des besoins futurs en concordance avec les SCOT des 3 collectivités et adéquation des infrastructures actuelles - Etude des ressources potentielles.

- La fin des marchés à bons de commande travaux. Le Syndicat a relancé une consultation pour un marché d'un an renouvelable 3 fois. Soit 4 ans maximum. Avec un montant maximum de travaux de 3,5 M€ HT/an.

- Le comité syndical a approuvé le principe d'une délégation de service public pour la gestion du service public de l'eau potable du Syndicat intercommunal d'adduction d'eau des communes du Bas Languedoc via une société d'économie mixte à opération unique, au vu du rapport de présentation rédigé à l'attention du Comité syndical

Dans le cadre de la procédure de concession sous forme de délégation de service public, une consultation a été lancée en date du 24 avril 2020.

La date limite de remise des candidatures était fixée au jeudi 30 juillet 2020 à 11h. 3 candidats ont été retenus.

Les 3 candidats ont été invités à remettre une offre pour le 31 mars 2021 à 11h00.

1.3. Le Syndicat

1.3.1. Description du Service

Le service de l'eau du Syndicat est géré en délégation de service public par un contrat d'affermage qui arrive à terme le 31/12/2021. La Société SUEZ assure la gestion du service de l'eau.

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau des Communes du BAS-LANG
carte avec :

- 2 compétences obligatoires, la production et l'adduction
- 1 compétence facultative la distribution

Le Syndicat regroupe, donc, deux catégories de collectivités.

La première catégorie, dénommée les **RURAUX**, est constituée des collectivités où sont assurées la production, l'adduction et la distribution d'eau potable soit :

- Sète Agglopoles Méditerranée pour les communes (SAM)
 - BOUZIGUES
 - GIGEAN
 - LOUPIAN
 - MARSEILLAN
 - MIREVAL
 - MONTBAZIN
 - POUSSAN
 - VIC-LA-GARDIOLE
 - VILLEVEYRAC
- La Communauté d'Agglomération de Hérault Méditerranée pour les communes (CAHM)
 - MONTAGNAC
 - PINET
 - VIAS
- Montpellier Méditerranée Métropole pour les communes (MMM)
 - COURNONSEC
 - COURNONTERRAL
 - FABREGUES
 - LAVERUNE
 - MURVIEL-LES-MONTPPELLIER
 - PIGNAN
 - SAINT-GEORGES-D'ORQUES
 - SAINT-JEAN-DE-VEDAS
 - SAUSSAN

La deuxième catégorie, dénommée les **URBAINS**, est constituée des collectivités où ne sont assurées que la production et l'adduction d'eau potable soit :

- La Communauté d'Agglomération de Hérault Méditerranée pour AGDE
- Sète Agglopoles Méditerranée pour les collectivités :
 - SETE
 - MEZE
 - Syndicat FRONTIGNAN /BALARUC-LES-BAINS/ BALARUC-LE-VIEUX



1.3.2. Composition du Comité Syndical

Le Comité syndicat est constitués de 54 délégués titulaires et 54 délégués suppléants

Le Bureau comprend 1 Président et 10 Vice-Présidents

1.3.3. Composition de la Commission d'Appel d'Offres

Le Président et 5 membres

1.3.4. Composition de la Commission de Délégation de Service Public

Le Président et 5 membres

1.3.5. Composition de Commission de Contrôle Financier

Le Président et 5 membres

1.3.6. Composition de la Commission Consultative du Service Public de l'eau

Le Président, 5 membres du comité et 3 représentants de la société civile.

2. CHIFFRES CLES

2.1. Production, Distribution

Volumes [m ³]	2018	2019	2020
Volume produit	18 511 177	19 607 240	17 191 768
Volume importé	-	-	-
Volume Fabrègues	1 578 781	1 941 471	2 105 030
Volume mis en distribution	20 089 958	21 548 711	19 296 798
Ventes en Gros (urbains)	10 765 055	12 132 012	9 972 641
Volumes vendus aux abonnés (ruraux)	5 970 823	6 078 116	5 902 215
Volume total vendu	16 735 878	18 210 128	15 874 856
Volumes non facturés	3 354 080	3 338 583	3 421 942

La consommation moyenne en m3 par abonnement et par an est de : 114 116 110

Nombre de clients 52 189 52 312 53 693

2.2. Abonnés

Clients	2018	2019	2020
Nombre total clients	46 616	47 320	48 423

Répartition des clients et primes fixes par commune

	Clients	Prime fixe
Bouzigues	1 110	1 123
Cournonsec	1 376	1 394
Cournonterral	2 901	3 051
Fabrègues	2 925	3 328
Gigean	2 723	3 065
Lavérune	1 334	1 424
Loupian	1 246	1 256
Marseillan	9 030	10 392
Mireval	1 351	1 413
Montagnac	2 175	1 712

Montbazin	1 196	
Murviel les Montpellier	788	789
Pignan	3 191	3 526
Pinet	932	988
Poussan	2 505	2 677
Saussan	769	769
St Georges d'Orques	2 626	2 765
St Jean de Védas	4 769	5 988
Vias	2 771	2 829
Vic la Gardiole	997	2 272
Villeveyrac	1 708	1 715
Total des abonnés	48 423	53 693

2.3. Longueur du réseau

	2018	2019 *	2020 *
Linéaire du réseau hors branchements en km	841	837	848

* Calcul hors conduites de vidange.

2.4. Performance du réseau

	2016	2017	2018	2019	2020
Rendement du réseau de distribution [%]	88,21%	86,43%	87,17%	88,21%	86,26%
Rendement moyen / 3 ans	87,27				
			87,27		
			87,21		

	2016	2017	2018	2019	2020
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	10,33	11,68	10,36	10,42	10,42
ILVNC moyen / 3 ans	10,79				
			10,82		
			10,40		

	2016	2017	2018	2019	2020
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	15,42	10,63	8,23	8,31	8,56
ILP moyen / 3 ans	11,43				
			9,06		
			8,37		

2.5. Indicateurs financiers

Les données pour 2020 seront consolidées au mois de juin 2021

2.5.1. Recettes d'exploitation 2019

Recettes d'exploitation du Syndicat résultant du prix du service d'alimentation en eau potable

	2017	2018	2019
Total recettes de vente d'eau	4 014 531 €	5 278 694 €	5 437 853 €

Recettes pour la partie exploitant.

	2017	2018	2019
Total vente d'eau domestique	8 972 532 €	9 432 281 €	10 353 302 €

2.5.2. Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2018	2019	2020
Encours de la dette	32 487 318,00 €	31 920 176,17 €	31 011 358,59 €
Annuité	2 990 888,48 €	2 969 141,04 €	3 052 487,34 €
Flux de trésorerie	6 244 302,99 €	5 169 386,00 €	5 503 382,00 €
Ratio d'endettement (année)	5,2	6,2	5,6
Population desservie permanente (200 000)	162,44 €	159,60 €	155,06 €
Population desservie estivale (500 000)	64,97 €	63,84 €	62,02 €

Poids de la dette

La dette du Syndicat est de 31 M€ au 31 décembre 2020 soit 155,06 € par habitant (calcul pour 200 000 habitants). Il nous faut 5,6 ans en 2020 pour rembourser nos emprunts avec notre épargne brute (plafond 12 ans).

De nouveaux emprunts seront nécessaires dans cette mandature. Le financement sera complété par l'autofinancement et les subventions.

2.6. Prix de l'eau

2.6.1. Le prix de l'eau Ruraux

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	2019	2020	2021
Part de l'exploitant	Abonnement ordinaire	39,6900	40,6500	41,0100
	Tranche 1 (0 à 150 m3)	0,6726	0,6889	0,6951
	Tranche 2 (+ 150 m3)	0,8864	0,9079	0,9160
Part de la collectivité	Abonnement ordinaire	37,6500	37,6500	37,6500
	N° 1 (0 à 150 m3)	0,3171	0,3171	0,3171
	N° 2 (+ 150 m3)	0,7113	0,7113	0,7113
Tiers [€/m3]	Agence de l'eau prélèvement	0,08	0,08	0,09
	Contre Valeur pollution	0,27	0,27	0,28
TVA	5,50%			

Composantes de la facture d'un usager de 120 m3

	2019	2020	2021	
			Facture 120 m ³	Prix au m ³
Exploitant	120,40 €	123,32 €	124,43 €	1,04 €
Collectivité	75,70 €	75,70 €	75,70 €	0,63 €
Sous Total Hors Taxes, Agence de l'eau et CVP	196,10 €	199,02 €	200,13 €	1,67 €
Agence de l'eau prélèvement	9,60 €	10,80 €	10,80 €	0,09 €
Redevance pollution	32,40 €	32,40 €	33,60 €	0,28 €
Sous Total HT	238,10 €	242,22 €	244,53 €	2,04 €
TVA	13,10 €	13,32 €	13,45 €	
Total [€ TTC]	251,20 €	255,54 €	257,98 €	2,15 €

Prix du m3 pour un usager consommant 120 m3/an

en TTC :	2,09 €	2,13 €	2,15 €
en HT (collectivité+ fermier) :	1,63 €	1,66 €	1,67 €

2.6.2. Le prix de l'eau Ventes URBAINS

Evolution du tarif de l'eau et Composantes de la facture

		AGDE	SETE	SIAEP F/B	MEZE
Volume Souscrit en m3/J		36 800	19 500	16 300	4 000
Participation des Urbains au budget du Syndicat / à leur volume de pointe souscrit	Aux emprunts	731 998,61 €	387 815,45 €	324 195,19 €	79 464,38 €
	Frais de gestion	230 100,02 €	121 907,80 €	101 909,10 €	24 979,22 €
	<i>Total participation</i>	962 098,63 €	509 723,25 €	426 104,29 €	104 443,60 €
m3 facturés		4 678 826	1 365 026	2 959 047	969 741
Coût du m3		0,2056 €	0,3734 €	0,1440 €	0,1077 €
Surtaxe SBL		0,0586 €			
Coût du m3 part SBL		0,2642 €	0,4320 €	0,2026 €	0,1663 €
Surtaxe SUEZ		0,3078 €			
Coût du m3 (SBL – SUEZ)		0,5720 €	0,7398 €	0,5104 €	0,4741 €
Agence de l'Eau		0,0900 €			
Coût du m3 HT		0,6620 €	0,8298 €	0,6004 €	0,5641 €
TVA 5,5%		0,0364 €	0,0456 €	0,0330 €	0,0310 €
Coût du m3 TTC		0,6984 €	0,8755 €	0,6334 €	0,5951 €

3. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRE

3.1. Analyse du compte administratif 2020

<i>En Section d'Exploitation</i>	
Recettes de fonctionnement	7 924 653,94
Excédent reporté	458 752,06
Dépenses de fonctionnement	-5 670 617,18
Résultat section de fonctionnement	2 712 788,82
<i>En Section d'Investissement</i>	
Recettes d'Investissement	7 971 369,13
Déficit reporté	-1 342 133,66
Dépenses réelles d'Investissement	-7 924 643,94
Résultat section d'Investissement	-1 295 408,47
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	1 417 380,35

La vue d'ensemble du compte administratif **2020**, en tenant compte des reports de l'année 2019, fait apparaître un résultat de clôture excédentaire de 1 417 380,35 €.

3.2. Orientations Budgétaires de l'année 2021

Le montant des projets à engager sur l'année 2021 représente un montant d'investissement 7,6 M€ TTC

LES PROJETS	COUTS € TTC	SUB. € TTC
MBC	4 439 €	- €
Sécurisation de Montagnac (études)	76 €	- €
Rehabilitation réservoirs	127 €	- €
Etudes et Travaux Forages Pesquiers, Montagnac, Vias	191 €	703 €
Doublement Fabrègues Etudes, acquisitions environnement	64 €	- €
Injection de l'eau BRL - Herault Florensac (études)	61 €	- €
Schemas directeurs - SIG - PIV	254 €	75 €
Cournonsec Surpresseur	827 €	- €
Vias Raccordement (études)	178 €	- €
Travaux divers- Groupement commande-convention PUP	1 338 €	566 €
Dessalement (études)	51 €	- €
TOTAL DES PROJETS	7 606 €	1 344 €

3.3. Aménagement du réseau à moyen terme

LES PROJETS (2022 à 2026)	COUTS K€ TTC
Sécurisation de Vias	9 600 €
Forage des Pesquiers	1 800 €
Marché à Bons de commandes	22 200 €
Injection Eau du Rhone/Hérault	1 080 €
Soulte Usine G Debaille Fabrègues	6 900 €
Securisation Montagnac	4 800 €
Réservoirs	1 200 €
Ø700 Issanka Sète	4 800 €
Divers	3 720 €
Forage de Vias - Montagnac	360 €
Article 21 - équipements divers	2 460 €
TOTAL DES PROJETS	58 920 €

3.4. Orientation pour le Budget de 2021

Section Exploitation			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère Général	460 €	Excédent reporté	740 €
Personnel	320 €	Excédent Vias	100 €
Gestion courante	105 €	Ventes	5 100 €
Intérêts	1 150 €	Participations	2 000 €
Amortissements	3 800 €	Fonds de soutien	470 €
Charges exceptionnelles BRL	500 €	Quote part de Sub	145 €
Virement investissement	2 220 €		
Total	8 555 €	Total	8 555 €

Section Investissement			
Dépenses		Recettes	
Déficit à combler n-1	1 300 €	Affectation du résultat réserves	2 000 €
Quote part de Sub	145 €	Amortissements	3 800 €
Remb emprunts	2 000 €	Autofinancement (vir. expl.)	2 220 €
Terrains agenc	680 €	TVA	1 381 €
Investissements	7 606 €	Subventions	1 700 €
		Emprunts, avances	630 €
Total	11 731 €	Total	11 731 €

3.5. Flux de Trésorerie pour l'année 2021

Épargne brute : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne brute est affectée en priorité au remboursement de la dette et pour le solde à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement.

L'épargne brute est impactée, en 2021, par

- En dépense : la participation du Syndicat pour un montant de 150 000 € au projet de BRL – AQUA DOMITIA qui correspond au 3^{ème} et dernier versement.
- En recettes, le transfert de l'excédent de Vias dernière échéance. L'excédent transféré vient compenser les travaux engagés sur la commune (100 000 €).

Épargne nette : elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de la dette. **Elle mesure l'épargne disponible pour les investissements après financement des remboursements de dette.**

Elle traduit l'équilibre : RRF – DRF > Capital dette à rembourser.

L'autofinancement

Il doit couvrir le remboursement du capital de la dette et permettre de faire des investissements sans emprunt.

Une bonne gestion nécessite un flux de trésorerie généré par l'exercice qui couvre le capital de la dette (1 967 926,77 € au minimum soit RRF - DRF).

Cet objectif est atteint, mais il faut être vigilant pour les années à venir.

De plus, il existe d'autres recettes pour rembourser les emprunts et investir (le remboursement de TVA, les subventions).

Recettes réelles de fonctionnement	7 670,00 €
Dépenses réelles de fonctionnement	-2 535,00 €
Flux de trésorerie	5 135,00 €
Capital de la dette à rembourser	-2 000,00 €
Autofinancement Net	3 135,00 €

Pour les années à venir le Syndicat a pour objectif d'investir 3 M€ à 3,5 M€ par an dans son marché à bons de commande travaux, et ce, afin de viser un rendement de réseaux dans les communes de 75% minimum.

Le Prix de l'eau sera nécessairement ajusté pour le financement des travaux de renouvellement mais aussi pour les travaux préconisés par son schéma directeur afin de répondre aux besoins futurs.

La dette

La dette du syndicat sur le mandat passera de 31 M€ à 21 M€ soit un désendettement de 10 M€.

Vu le contexte actuel et les conditions financières que peuvent proposer les établissements financiers, le syndicat pourra recourir à l'emprunt, à hauteur d'un minimum de 10 M€ pour financer les travaux à venir sans dégrader les finances du Syndicat

